

MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Secrétariat général

Paris, le **13 NOV. 2017**

Direction des ressources humaines

Les ministres

Service de gestion

à

Sous-direction de la modernisation et de la gestion statutaires

Destinataires in fine

Nos réf. : D 17002704

Affaire suivie par : Hervé HERBER

Tél. : 01 40 81 61 83

Courriel : mgs2.g.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Procédure de nomination et d'affectation des agents inscrits sur une LA ou lauréats d'un examen professionnel pour l'accès aux corps de SACDD ou de TSDD et des agents inscrits sur un TA ou lauréats d'un concours professionnel pour une promotion au sein des corps de SACDD ou de TSDD.

Je vous prie de trouver ci-après les modalités de nomination et d'affectation des agents inscrits sur une liste d'aptitude ou lauréats d'un examen professionnel pour l'accès aux corps des SACDD ou TSDD et des agents inscrits sur un tableau d'avancement ou lauréats d'un concours professionnel pour une promotion au sein des corps de SACDD ou de TSDD.

Les nominations seront effectives :

- pour les listes d'aptitude et tableaux d'avancement : au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est prononcée la promotion (année N), sauf si les conditions requises ne sont remplies qu'au cours de cette année N ;
- pour les concours professionnels et examens professionnels :
 - au 1^{er} janvier de l'année N, si les résultats sont publiés en année N-1 ;
 - au lendemain de la publication des résultats, si les résultats sont publiés en année N ;

Les nominations dans le nouveau corps ou grade et l'affectation sur un poste correspondant feront l'objet de la procédure suivante :

- Dans un 1^{er} temps, les agents concernés seront nommés et affectés, au sein de leur nouveau corps ou dans leur grade de promotion, sur leur poste d'origine.

- Dans un second temps, les lauréats pourront se voir proposer :
 - un redimensionnement du poste (pour formaliser cette affectation, les lauréats seront invités à dater et signer leur nouvelle fiche de poste issue de ce redimensionnement) ;
 - ou un poste vacant de la structure ;
 - ou exercer, s'ils le souhaitent une mobilité en dehors de la structure dès les cycles suivants.

Si les agents n'ont pas bénéficié du redimensionnement de leur poste, ils ne peuvent se voir opposer de délai d'ancienneté en cas de mobilité à l'intérieur de la structure ou vers un autre service.

Je vous remercie de mettre en œuvre ces dispositions au bénéfice commun des agents et des services et de faire part au bureau SG/DRH/G/MGS2 de toute difficulté particulière.

Pour les Ministres et par délégation,
Le directeur des ressources humaines



Jacques CLEMENT

LISTE DES DESTINATAIRES

Mesdames et Messieurs les Préfets de régions

- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,
- Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile de France
- Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile de France
- Direction régionale et interdépartementale de l'habitat et du logement d'Ile de France

Mesdames et Messieurs les Préfets de départements

- Direction départementale interministérielle

Ministère de la transition écologique et solidaire

- Madame la secrétaire générale,
- Madame la vice-présidente du conseil général de l'environnement et développement durable,
- Mesdames et Messieurs les directeurs généraux, les directeurs et chefs de service d'administration centrale,
- Mesdames et Messieurs les chefs de services déconcentrés,
- Mesdames et Messieurs les chefs de service à compétence nationale,
- Mesdames et Messieurs les directeurs généraux des établissements publics.
- Mesdames et Messieurs les coordonnateurs des MIGT

Autres ministères

- Ministère de l'intérieur,
- Ministère de la justice,
- Ministère de l'Europe et des affaires étrangères,
- Ministère des armées
- Ministère de la cohésion des territoires,
- Ministère des solidarités et de la santé,
- Ministère de l'économie et des finances,
- Ministère de la culture,
- Ministère du travail,
- Ministère de l'éducation nationale,
- Ministère de l'agriculture et de l'alimentation,
- Ministère de l'action et des comptes publics
- Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,
- Ministère des outre-mer
- Ministère des sports.